

**SEANCE du 15 février 2018
COMPTE RENDU**

L'an 2018 le 15 février, le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude MANCEAU

Etaient présents : M. BEHERAY Pierre, M. BOE Gérard, Mme BOULANGER Christine, M. BUISSON, Gérard, Mme BURGHOFFER Chantal, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DURAND Sylvain, M. GARDERA Denis, M. JOUIN Dominique, M. JULLIEN Jean Pierre, Mme LAGRAVIERE Isabelle, M. LANCESTREMERE Armand, M. LE FOLL Joseph, M. LE GOFF François, M. LE NAGARD Jean François, M. LOUVET Daniel, M. MANCEAU Claude, M. METIVIER Laurent, M. MOREAU Christian, M. NOEL Michel, M. RECOUSSINES Michel, M. THIRANT Jean-Michel

Procuration(s) : M. COLLEU Christian donne pouvoir à M. NOEL Michel, M. LAVENANT David donne pouvoir à M. BOE Gérard.

Etai(ent) absent(s) : M. BOHY Gérald, M. DUCROCQ Jean, Mme GONTHIER Annie, M. LEMAITRE Patrick, Mme VENANT Annick, Mme VIROT Sandrine.

Etai(ent) absents et excusé(s) : M. CHERRIER Claude, M. COLLEU Christian, M. LAVENANT David, M. LEBAR Daniel

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. LE FOLL Joseph

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du compte rendu de la séance précédente*
2. *Désignation du secrétaire de séance*
3. *Vote des comptes administratifs et approbation des comptes de gestion du syndicat*
4. *Budgets du SIARNC : Affectation du résultat de l'exercice 2017*
5. *Budgets primitifs 2018 du SIARNC*
6. *Souscription d'un prêt bancaire pour le financement de la restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric*
7. *Liste des marchés conclus en 2017*
8. *Demande de subventions Aquex*
9. *Zonage d'assainissement des communes de Méré et de Saint Germain de la Grange*
10. *Avis sur les statuts du COBAHMA « 2017 »*
11. *Points Divers et Questions*

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. le Président a demandé aux élus s'ils avaient des observations à formuler sur le compte rendu de la séance précédente.

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Joseph Le Foll, à l'unanimité, est désigné secrétaire de séance.

3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU SYNDICAT

Les comptes administratifs (édités par le Syndicat) et les comptes de gestion (édités par la Trésorerie), des budgets principal, Régie de maîtrise d'œuvre, et assainissement non collectif du SIARNC, sont en concordance sur les opérations budgétaires de 2017.

Ces documents ont été présentés au Comité Syndical pour vote (comptes administratifs), et pour approbation (comptes de gestion).

M. Sylvain DURAND, vice-Président, a fait procéder au vote. Le Comité syndical s'est prononcé à l'unanimité favorable au vote des comptes administratifs et à l'approbation des comptes de gestion.

4. BUDGETS DU SIARNC : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

BUDGET PRINCIPAL (1) : Le déficit cumulé d'investissement de l'exercice 2017 (-69 171,14€) est inférieur au solde des restes à réaliser de la section d'investissement (871 609,73€). Il n'existe en conséquence aucun besoin de couverture du déficit de la section d'investissement 2017, donc aucun minimum d'affectation du résultat de la section d'exploitation de 2017.

Le déficit d'investissement 2017 sera apuré par la réalisation des recettes d'investissement 2018. L'affectation de résultat en section d'investissement ne semble dans ce contexte pas nécessaire.

Dans le cadre du BP 2018, le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé d'affecter intégralement le résultat excédentaire de la section d'exploitation 2017, soit 1 509 240,80 €, au compte de recettes 110 « report à nouveau solde créditeur (R002) » du chapitre « excédents reportés », de la section d'exploitation du BP 2018.

BUDGET REGIE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (2) : Le budget Régie de Maîtrise d'œuvre, sans section d'investissement, ne nécessite aucune affectation de résultat. Néanmoins il est d'usage de prendre annuellement une délibération pour le constater.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a constaté l'équilibre des comptes de ce budget et l'absence d'affectation du résultat (résultat de l'année et résultat cumulé nuls).

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (3) : Le budget assainissement non collectif 2017 présente un excédent cumulé d'investissement de 6 989,99 €, en progression de 1 333,33 € par rapport à l'exercice précédent (aucune réalisation en section d'investissement hors amortissement). Il ne nécessite aucune affectation de résultat.

Dans le cadre du BP 2018, le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé d'affecter intégralement le résultat excédentaire de la section d'exploitation 2017, soit 20 117,67 €, au compte de recettes 110 « report à nouveau solde créditeur (R002) » du chapitre « excédents reportés », de la section d'exploitation du BP 2018.

5. BUDGETS PRIMITIFS 2018 DU SIARNC

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL (1)

- SECTION D'EXPLOITATION 2018 DEPENSES

(4 984 614,38 € soit +16,4% par rapport au BP 2017) :

- +2% sur les charges techniques (chapitre 011),
- +2% sur les charges de personnel (chapitre 012),
- Stabilité sur les charges courantes, et les frais exceptionnels,
- Diminution des intérêts d'emprunt de 12% en raison de la courbe d'extinction de la dette.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -1,17%. L'augmentation du volume de la section d'exploitation est essentiellement due à l'augmentation du virement à la section d'investissement (+114%)

- SECTION D'EXPLOITATION 2018 RECETTES:

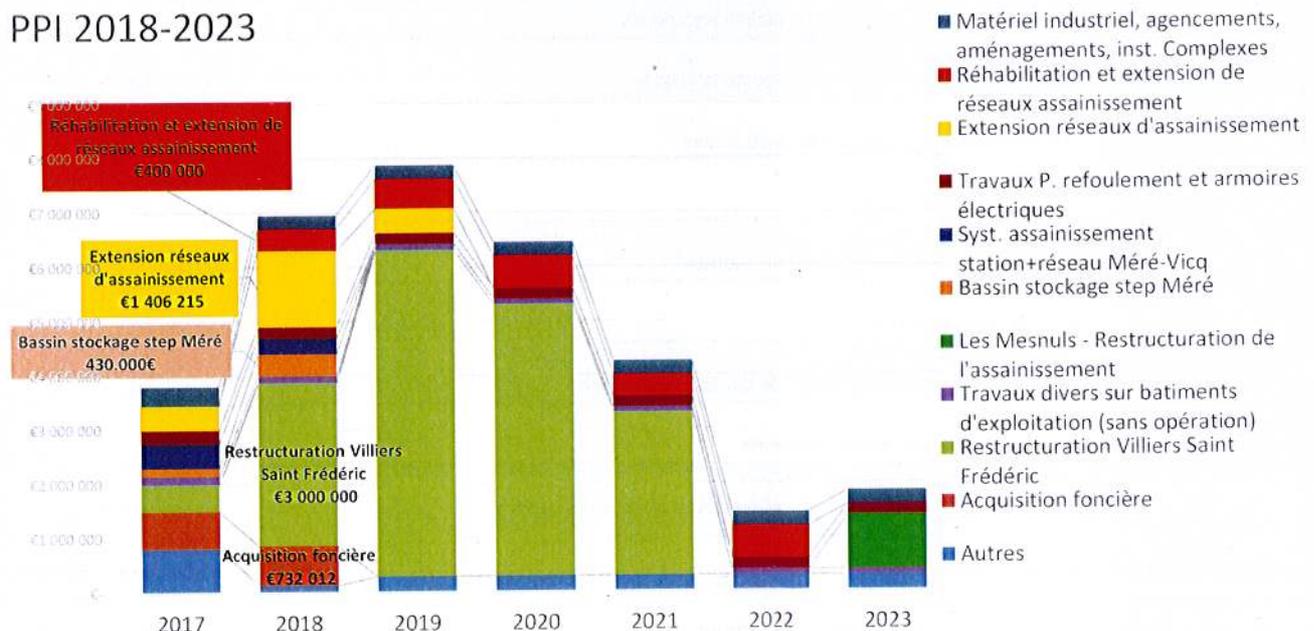
- Progression de l'objectif de produit de la redevance de 35 600 € par rapport à celui retenu en 2017 (+1,7%),
- Recul de la prime pour épuration de 80 000 € (-45%).
- L'excédent reporté a progressé d'environ 450.000 € (+42%).
- Les recettes réelles sont en progression de 9,8%.

- SECTION D'INVESTISSEMENT 2018 DEPENSES

(8 738 638,04€ SOIT +56,5% PAR RAPPORT AU BP 2017) :

Le programme pluriannuel d'investissement du SIARNC recense les opérations principales suivantes :

PPI 2018-2023

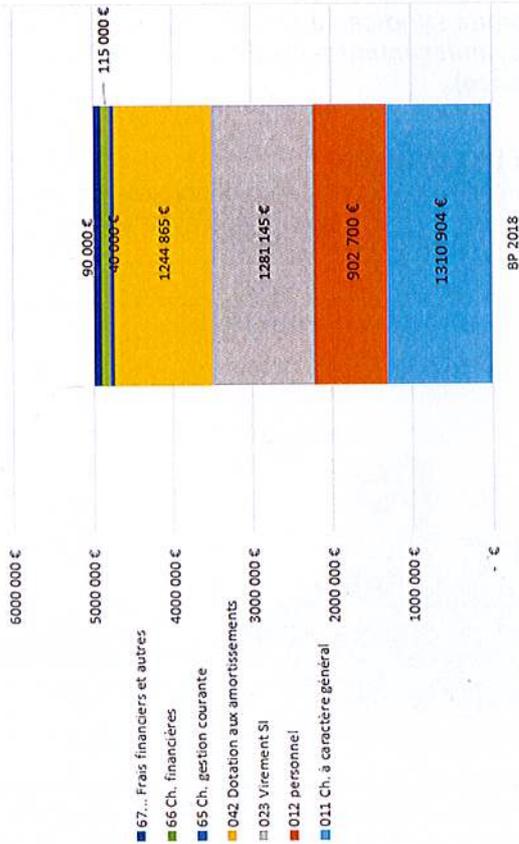


Conformément à cette programmation, le volume des dépenses d'équipement 2018 s'établit à **8,738 M€**.

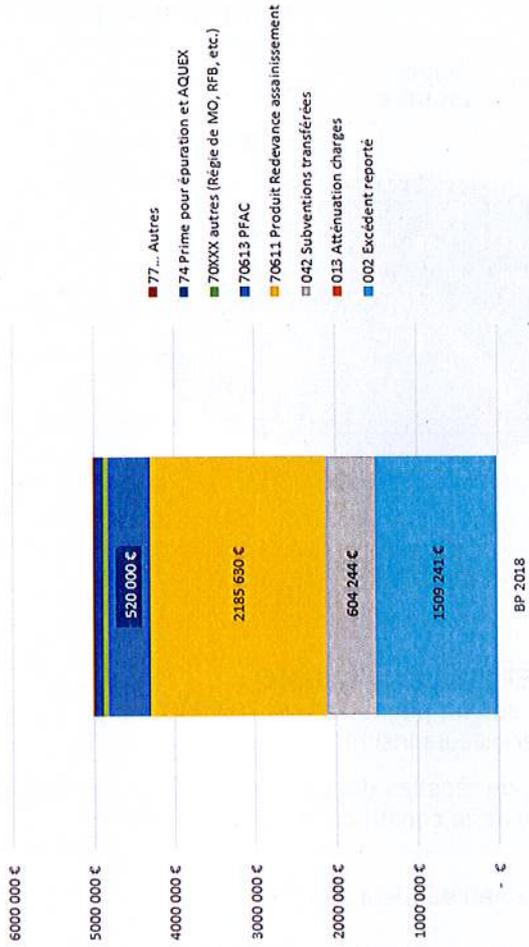
La fin de l'opération de construction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange coïncide avec le lancement de la restructuration de la station de Villiers Saint Frédéric et la programmation de travaux d'extension de collecteurs d'eaux usées.

		BP 2018
		Montant €HT 2018
2111	Terrains	732 012,00 €
2111	Station de Saint Germain, zone de rejet végétalisée	16 000,00 €
2111	Station de Villiers Saint Frédéric - réserve foncière/NV	716 012,00 €
21311	Stations d'épuration	3 587 903,88 €
21311	Station de Villiers St Frédéric, restructuration de la station d'épuration	3 000 000,00 €
21311	Station St Germain Grange, Reconstruction	27 903,88 €
21311	Bassin stockage step Méré	430 000,00 €
21311	Travaux divers sur batiments d'exploitation (sans opération)	130 000,00 €
2151	Installations complexes spécialisées	100 000,00 €
2151	Travaux divers sur inst. Complexes spécialisées (sans opération)	100 000,00 €
21532	Réseaux	2 357 307,39 €
21532	Syst. assainissement station+réseau Méré-Vicq	297 188,55 €
21532	Travaux P. refoulement et armoires électriques	200 000,00 €
21532	Réhabilitation de collecteur Rue de la Tuilerie	53 903,84 €
21532	Extension de réseaux d'assainissement	1 406 215,00 €
21532	Rehabilitation réseau	400 000,00 €
21532	dont Rue du château JP 800ml 100hab	400 000,00 €
2154	Matériel industriel	100 000,00 €
2154	Fourniture et mise en œuvre de matériels industriels	100 000,00 €
2157	Agencements, aménagements	50 000,00 €
2157	Travaux divers agencements et aménagements (sans opération)	50 000,00 €
2182	Véhicules	25 000,00 €
2183	Matériel informatique et de bureau	10 000,00 €
2184	Mobilier	10 000,00 €
2188	Autres	5 000,00 €
Total		6 977 223,27 €

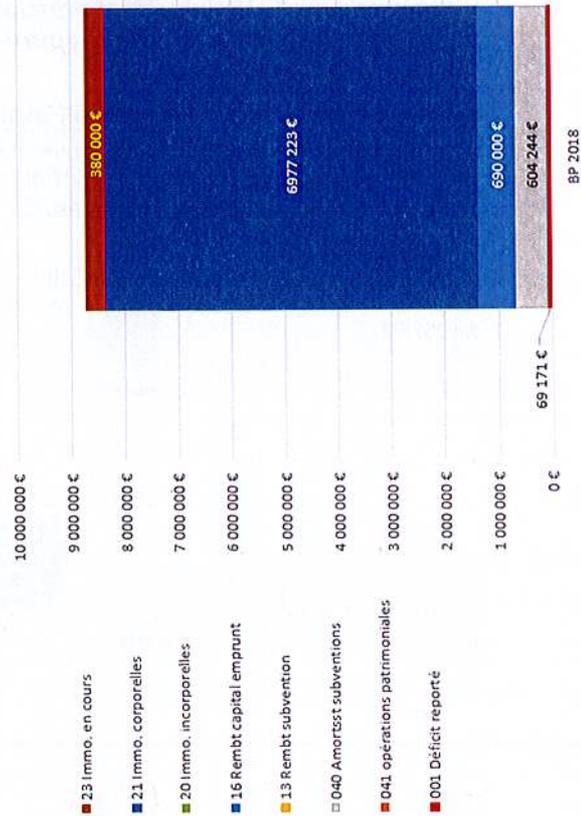
Dépenses exploitation



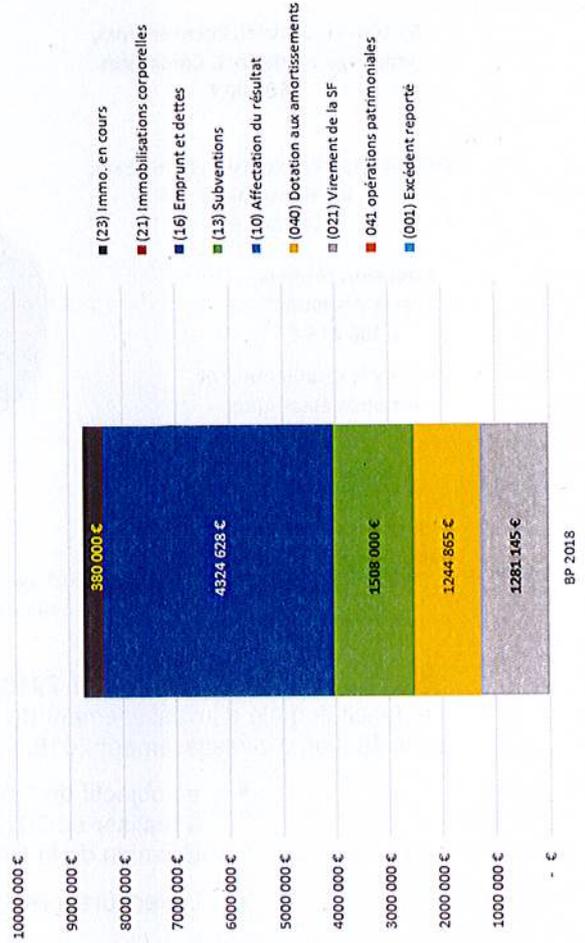
Recettes exploitation

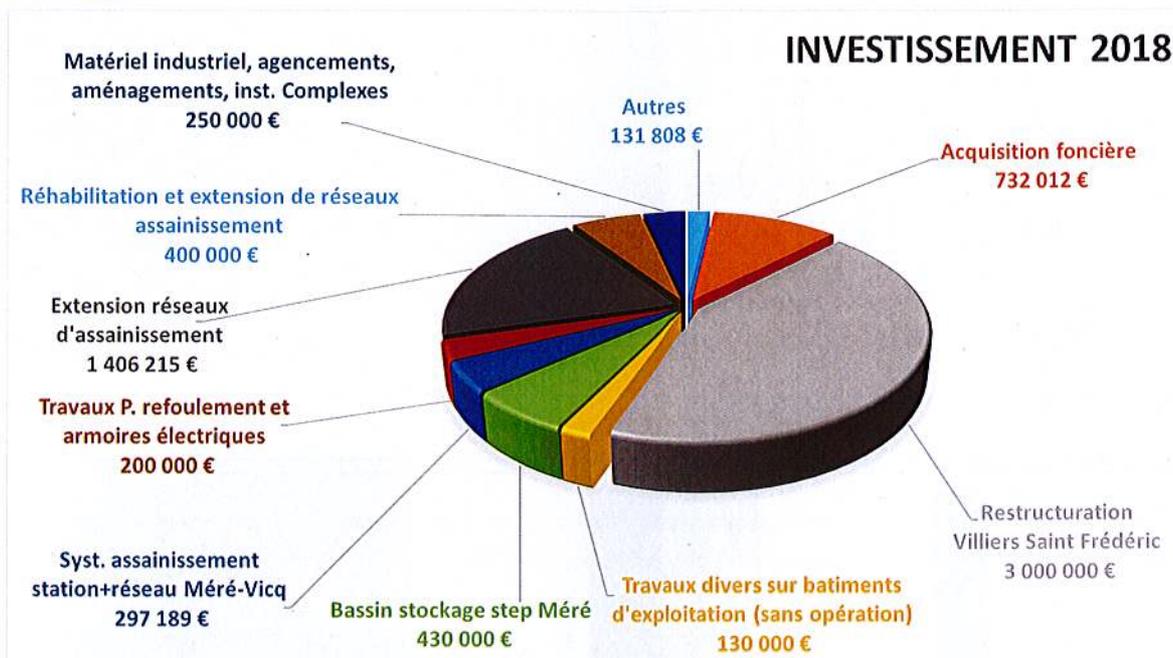


Dépenses Investissement



Recettes Investissement





SECTION D'INVESTISSEMENT 2018 RECETTES (8 738 638,04€) :

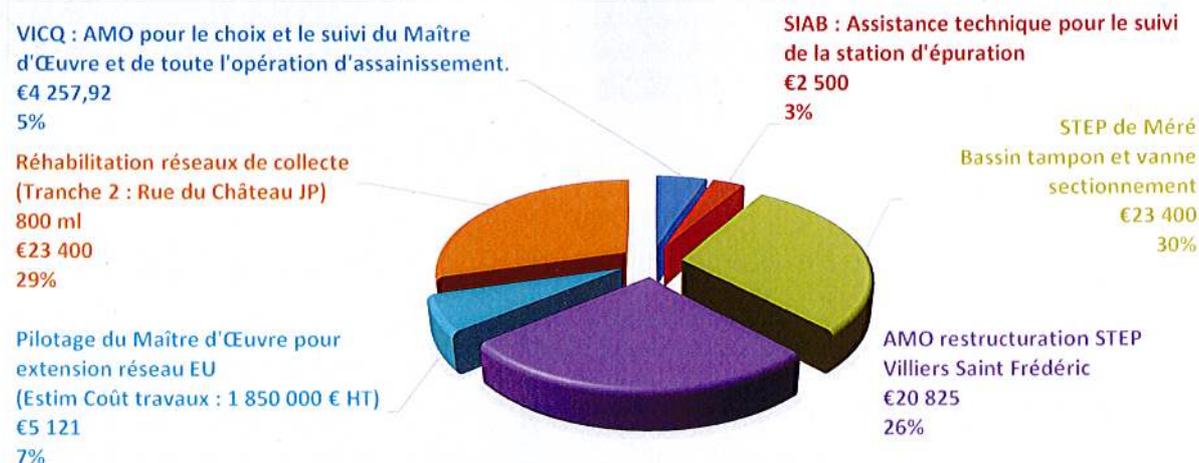
Le déficit cumulé d'investissement de 2017, soit un peu moins de 70.000€, est porté à la charge de la section d'investissement 2018. Il est par ailleurs inscrit

- un objectif de 1,508 M€ de recettes de subvention correspondant aux restes à réaliser de 2017 issus de la construction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange.
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 4,324 M€.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical, à l'unanimité, a décidé de voter le Budget primitif 2018 du budget principal « Assainissement collectif » du SIARNC suivant cette proposition (présentation par chapitre en séance).

BUDGET PRIMITIF 2018 REGIE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (2)

Le budget Régie de Maîtrise d'œuvre est essentiellement constitué d'honoraires correspondant au programme de travaux faisant l'objet de subventions ou d'une convention avec un maître d'ouvrage extérieur. Le volume de ce budget est de 79 508,90 € en 2018.

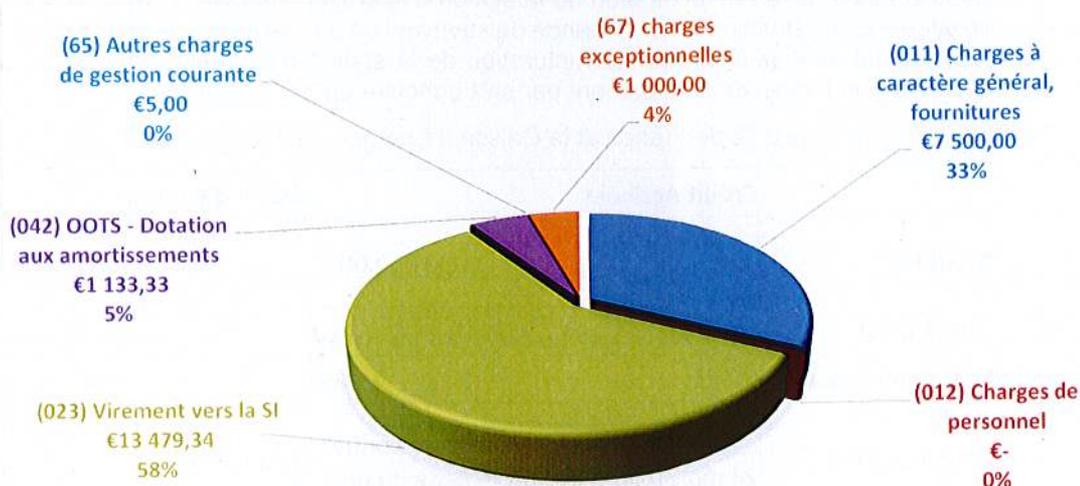


Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical, à l'unanimité, a décidé de voter le Budget primitif 2018 du budget annexe « Régie de Maîtrise d'œuvre » du SIARNC suivant cette proposition (présentation par chapitre en séance).

BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (3)

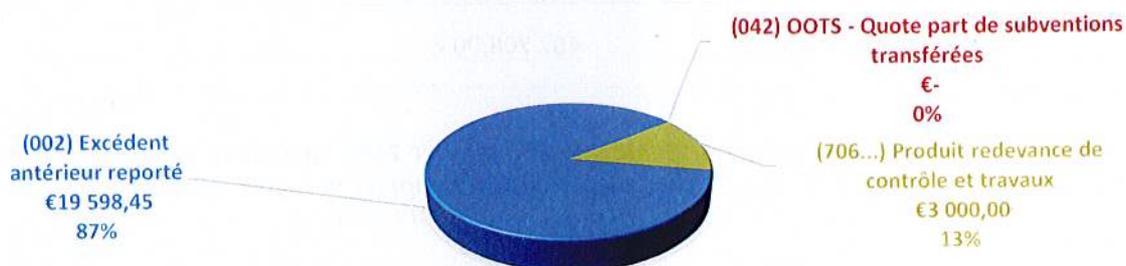
EXPLOITATION

Les dépenses de la section d'exploitation sont en progression de +15%, à 23 117,67 €, réparties comme suit :



L'augmentation est générée par le virement à la section d'investissement.

Les recettes sont constituées par l'excédent reporté et par le produit des redevances d'assainissement non collectif.



INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2018 ne comporte en dépense qu'une ligne (immobilisations corporelles). La compétence du service (pas de compétence entretien/travaux/réhabilitation) fait qu'il y a peu d'investissement, hormis les moyens du service (véhicule, logiciel métier).

Le volume global de la section d'investissement augmente mécaniquement du fait de l'augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (amortissement), pour atteindre 21 602,66€ (soit +16%).

Les recettes de la section d'investissement 2018 sont réparties comme suit :



Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical, à l'unanimité, a décidé de voter le Budget primitif 2018 du budget annexe.

6. SOUSCRIPTION D'UN PRET BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION DE VILLIERS SAINT FREDERIC

Dans le cadre de la restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric, le SIARNC est en attente de l'instruction de la demande de subvention par les partenaires financiers. Le financement prévisionnel de l'opération de restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric fait apparaître un besoin de financement par prêt bancaire de 3.000.000€

Le Crédit Agricole d'Île de France et la Caisse d'Épargne d'Île de France ont remis des propositions.

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne
Montant	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Durée (ans)	20	20
Taux (trim K const)	1,48%	1,53%
Conditions de déblocage	30% 3 mois après signature du contrat 24 mois pour solliciter le reste du prêt Obligation de débloquer 80% du prêt	Déblocage sur 12 mois Obligation de mobiliser 100%
Amortissement	Différé possible	Immédiat
Commission	0,10%	0,10%
Intérêts payés	467 708,00 €	484 269,00 €

Après avis du Bureau Syndical le 30 janvier 2018, le Comité syndical, à l'unanimité, a décidé d'autoriser M. le président du SIARNC à négocier et signer un prêt bancaire de 3M€ auprès du Crédit Agricole d'Île de France aux conditions ci-dessus.

7. LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2017

La liste des marchés conclus au cours de l'année précédente doit être publiée au plus tard au 31 mars de l'année en cours (article 133 du Code des marchés publics).

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé de prendre acte par délibération de cette liste.

MARCHES DE TRAVAUX

Néant

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 20 000 à 49 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant €HT
Collecte et évacuation des sous-produits de l'épuration du SIARNC , lots 1 et 2	26/09/2017	SUEZ RV Ile de France	92 268	44 475,60 €
Gestion du plan d'épandage des boues produites par la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric	26/12/2017	SEDE	62 003	32 560,08 €

8. DEMANDE DE SUBVENTIONS AQUEx

L'Aide à la Qualité d'Exploitation (AQUEx) est perçue par le SIARNC sur présentation des moyens mis en œuvre dans l'exercice et le contrôle de son activité, ainsi que de la performance du système d'épuration des eaux usées.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé de demander le renouvellement de l'aide « l'AQUEx » auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2018 pour l'année d'exploitation 2017.

9. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MERE ET DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Ces communes sont dotées d'un schéma directeur d'assainissement, d'un plan local d'urbanisme et d'un plan de zonage de l'assainissement, mais ce dernier n'a pas fait l'objet d'une enquête publique.

Pour respecter cette obligation réglementaire, qui conditionne notamment l'accord des subventions de l'Agence de l'Eau, il sera procédé à une enquête publique pour chaque commune et pour cela le plan de zonage doit être approuvé par délibération du Comité syndical.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, en présence des représentants des communes concernées, a décidé d'approuver ces zonages et de les présenter en enquête publique.

10. AVIS SUR LES STATUTS DU COBAHMA « 2017 »

Le COBAHMA a modifié ses statuts en vue d'être en capacité de recevoir la compétence GEMAPI que les EPCI à fiscalité propre pourraient lui confier.

A la lecture de la modification des statuts adoptée le 13 novembre 2017, le COBAHMA n'a pas pris en compte la réforme de la gouvernance souhaitée par le SIARNC lors de la précédente modification des statuts.

Les observations du SIARNC sont relatives :

- A l'absence de concertation préalable;
- Aux compétences étendues dévolues au Bureau du COBAHMA, notamment budgétaires et organisationnelles, au détriment du Comité syndical,
- A l'absence de définition dans les statuts des participations des membres pour le fonctionnement et les activités du COBAHMA,
- A la réduction du nombre de collectivités adhérentes du syndicat mixte.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé d'émettre un avis défavorable au projet de statuts du COBAHMA tel qu'il a été adopté par le COBAHMA le 13 novembre 2017, et de demander l'élaboration d'un nouveau projet concerté de statuts pour le COBAHMA.

11. POINTS DIVERS ET QUESTIONS

- Décisions prises en application de la délégation au Président
 - o Attribution du marché « Gestion du plan d'épandage des boues produites par la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric » au candidat classé mieux-disant, à savoir, l'entreprise SAS SEDE Environnement, 1 rue de la Fontainerie, 62 000 ARRAS, pour un montant de : 32 560,08 € HT soit 35 816,09 € TTC.
- Actualités du SIARNC. Les points suivants ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat :
 - o Station d'épuration de Saint Germain de la Grange,
 - o Station d'épuration de Villiers Saint Frédéric,
 - o Evolution réglementaire « loi NOTRÉ ».

Séance levée à 19 h 30.

Le Président,


C. MANCEAU



